

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 9 / N° 8 / 18 juillet 2023

20 octobre 2023

Journée scientifique en oncologie

La 17^e édition de la Journée scientifique en oncologie se déroulera le vendredi **20 octobre 2023** en webdiffusion et en présentiel (maximum 100 inscriptions en présence).

Le programme préliminaire est disponible dans [la nouvelle sur l'intranet](#).

Vous pouvez procéder à votre inscription dès maintenant et prendre connaissance de toute la documentation relative à cet événement à l'adresse [journeeoncologie.com](#).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter madame Christine Janelle par courriel à l'adresse [journeeonco@gmail.com](#).

Les préparatifs des Soirées reconnaissance sont en cours

Une première soirée aura lieu le **jeudi 12 octobre à Rivière-du-Loup**, suivie d'une deuxième soirée qui se tiendra le **jeudi 19 octobre à Rimouski**.

D'une part, ces Soirées reconnaissance soulignent les

25 ans de service des employés et, d'autre part, se veulent aussi une belle occasion de célébrer, avec les retraités, une nouvelle étape de leur vie. Les employés ayant cumulé 25 ans de service en 2023 et ceux ayant pris leur retraite entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 ont été invités à l'événement. [La liste des invités 2023](#) est disponible sur l'intranet dans la section Directions administratives > DRHCAJ > Activités de reconnaissance > Soirées reconnaissance.

Les invitations ont été envoyées par la poste le 6 juillet dernier.

Si vous faites partie des personnes fêtées et que vous ne recevez pas l'invitation, veuillez communiquer avec Mme Marylou Dubé, agente de gestion du personnel au développement organisationnel, au 418 318-0768, ou par courriel à reconnaissance.drhcaj.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.

Les membres du comité reconnaissance,

Marie-Hélène Côté, Michel Simard, Karine Gagné, Marie-Josée Boutot, Johanne Roy, Josée Fiola et Marylou Dubé



Intégration de la régulation ambulancière au Guichet d'accès à la première ligne (GAP)

Le projet bas-laurentien de régulation des ambulances par les infirmières cliniciennes du Guichet d'accès à la première ligne (GAP) a été déployé le **12 juillet dernier**.

Le GAP reçoit et oriente des demandes des patients sans médecin de famille depuis plus de deux ans. Les infirmières du GAP ont développé une expertise en évaluation téléphonique et en orientation vers les soins les plus pertinents

(le bon service, par la bonne personne, au bon moment). Cet atout sera mis à profit pour l'ajout d'une nouvelle fonction de triage des appels classifiés non urgents en provenance du 911.

Les objectifs poursuivis par ce projet sont le désengorgement des salles d'urgence, une meilleure utilisation des ressources ambulancières et une réponse aux besoins des usagers avec des services adaptés à leur situation. Le transport en

ambulance et l'attente à l'urgence peuvent avoir des effets néfastes chez la population vieillissante lorsqu'il n'y a pas d'alternative proposée pour mieux répondre au besoin.

L'horaire de la régulation ambulancière est établi du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter [la nouvelle sur l'intranet](#).



Réservations dans IRIS

Nous aimerions vous rappeler l'importance d'annuler vos réservations non nécessaires dans IRIS. Cela permettra à un autre utilisateur dans le besoin d'utiliser la salle, le véhicule ou toute autre ressource.

Virtuo SM GRM (Magistra)

Inscrire votre remplaçant durant votre absence

Lors d'une absence, comme durant la période estivale, les gestionnaires et les utilisateurs de Virtuo SM GRM (Magistra) doivent inscrire leur remplaçant dans l'application.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter [la nouvelle sur l'intranet](#).

Mise en place d'une page Web informative en lien avec le PL 15

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis en place une page Web pour informer le personnel du réseau de la santé et des services sociaux sur le projet de loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (PL 15) et les travaux qui y sont inhérents.

La page Web sera mise à jour ponctuellement. Elle est accessible par l'intranet, en cliquant sur l'image **Pour un système de santé + efficace** ci-dessous, ou à l'adresse www.msss.gouv.qc.ca/projet-loi-efficacite.

Pour un système de santé **+ EFFICACE**

Nous vous invitons à consulter régulièrement la page Web afin de suivre l'évolution de ce projet majeur.

Façonner le travail social de demain!

Votre contribution est sollicitée pour participer activement à la démarche de consultation en travail social. Pour plus d'information et vous inscrire, consultez [la nouvelle sur l'intranet](#).

Québec

Demande de congé Web

Pour que le Service des activités de remplacement soit en mesure d'effectuer les horaires de travail en tenant compte de vos demandes de congé, voici le processus d'octroi des congés :

Si le congé est autorisé par le gestionnaire

Respect du délai prescrit
La demande est traitée en confection d'horaire

Non-respect du délai
La demande est traitée en cours d'horaire

Pour connaître les délais prescrits et la manière de faire une demande, consultez l'aide-mémoire qui se trouve dans l'intranet, [sous Directions administratives > Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques > Activités de remplacement > Informations générales, sous l'onglet Demande de congé Web.](#)

Vulnérabilités dans Apple iOS

Les utilisateurs d'appareils Apple appartenant au CISSS du Bas-Saint-Laurent doivent procéder à la mise à jour de leur iPhone ou iPad en suivant la procédure disponible dans [la nouvelle sur l'intranet.](#)

Nouveautés au DSQ!

Dans les derniers mois, de nouveaux intervenants et organismes ont été autorisés à accéder au Dossier santé Québec (DSQ).

Nouveaux intervenants autorisés :

- Audiologistes;
- Chiropraticiens;
- Étudiants en médecine titulaires d'un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec;
- Hygiénistes dentaires;
- Optométristes;
- Orthésistes ou prothésistes membres de l'OTPOQ;

- Orthophonistes;
- Podiatres;
- Psychoéducateurs;
- Psychologues;
- Résidents en médecine dentaire;
- Techniciens ambulanciers.

Nouveaux organismes autorisés :

- Cabinets privés de professionnels;
- Corporation d'Urgences santé;
- Maisons de soins palliatifs;
- Résidences privées pour aînés (RPA)
- Services ambulanciers.



Si vous faites partie d'un des titres d'emploi concernés et que vous désirez avoir accès au DSQ, nous vous invitons à ouvrir une demande d'ajout d'accès avec Octopus en utilisant le gabarit suivant : DRI (Service Informatique) > Demande d'ajout/retrait d'accès informatique.

Incident de sécurité chez les fournisseurs Médisolutions, PG Solutions, Harris Computer Solutions

Nous tenons à vous informer que la compagnie mère des fournisseurs mentionnés en titre (Constellation) a été victime d'un incident de sécurité le 3 avril 2023. Les données potentiellement compromises sont des données personnelles des clients ainsi que des informations bancaires. Une firme

d'experts en cybersécurité a été mandatée pour participer à la gestion de l'incident.

Nous vous demandons de faire preuve d'une grande vigilance concernant les courriels, les messages textes ou les appels téléphoniques provenant de ces fournisseurs ou autres communications contextuelles.

Si vous recevez des communications prétendant provenir de ces fournisseurs, veuillez suivre les indications dans la note de la Direction des ressources informationnelles disponible dans [la nouvelle sur l'intranet.](#)

Personnel de la catégorie 4 ayant un véhicule requis Remboursement des frais de stationnement

Pour faire suite à la note du 26 juillet 2022 concernant le remboursement des frais de stationnement pour le personnel ayant un véhicule requis dans le cadre de son travail, la Direction des ressources financières vous informe qu'elle a procédé à la vérification des données et que certaines réclamations nécessitaient des ajustements. La situation a été régularisée soit par le paiement des frais non remboursés ou par le prélèvement des frais payés en trop sur la paie déposée le 13 juillet dernier.

Modification des heures d'ouverture de la centrale

Depuis le 10 juillet dernier, les heures d'ouverture de la centrale de déplacement des usagers sont désormais de **8 h à 12 h** et de **13 h à 16 h**, et ce, pour une durée indéterminée.

Contrats en vigueur pour le transport adapté

Pour faire suite à l'appel d'offres des contrats de transport adapté au CISSS du Bas-Saint-Laurent, vous trouverez sur l'intranet la [liste des transporteurs par MRC](#) dont les contrats sont effectifs en date du 1^{er} juin 2023 en suivant ce chemin : Directions administratives > Direction de la logistique > [Déplacement des usagers.](#)

Dès que vous aurez besoin d'un transport adapté en dehors des heures d'ouverture de la [centrale de demandes de déplacements des usagers](#), il est primordial de communiquer dorénavant avec ces transporteurs. Il est obligatoire de contacter tout d'abord ces transporteurs avec lesquels nous sommes à contrat lorsque le CISSS est l'agent payeur. Si l'agent payeur est l'utilisateur, il peut décider de contacter le transporteur qu'il préfère.



Déplacement des usagers

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent



Santé et sécurité au travail | Dépistage COVID-19

Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050

Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours/7, 8 h à 16 h) : gpit.infirmieres.sst.drhcj.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

